



APPEL A PROJET DRAJES 2021 pour le développement territorial de l'engagement

1 - Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projet a pour but de susciter, ou de soutenir des collaborations locales, des projets durables notamment en ruralité, qui développeront en particulier, des missions de Service Civique.

Ces projets seront en lien avec les enjeux des programmes gérés par l'Agence du Service Civique-Erasmus + Jeunesse et Sports.

2 - Les Problématiques actuelles

Certaines orientations politiques s'expriment au travers de dispositifs ou de programmes (SC, E+JS, Chantiers de jeunes...), qui sont des outils au service du développement des politiques publiques sur le territoire régional.

En matière de déploiement des politiques publiques d'engagement, l'action des services de l'Etat déconcentré considère l'ensemble des mobilités (sociale et géographique), les volontariats d'engagement citoyen, l'interculturel, le soutien aux projets de jeunes.

Dans cette logique globale, les services de l'Etat mobilisés sur les questions d'engagement des jeunes s'appuient, en région, sur les Objectifs de Développement Durable comme dimension transversale des projets, en écho aux orientations des agences et du MEAE (agenda 2030 de l'ONU).

3 - Les Attentes globales de l'appel à projet

Sur la base des éléments présentés dans cet appel à projet, les services de l'Etat déconcentré co-financeront le développement de nouvelles missions de Service Civique, de nouveaux lieux d'accueil de jeunes engagés, dans le cadre d'une mise en réseau d'acteurs, constitué autour des politiques de jeunesse, d'engagement et d'accompagnement de projets de jeunes.

Les projets proposés pourront notamment s'appuyer sur les thématiques suivantes :
transition écologique-développement durable, égalité femmes/hommes, solidarité intergénérationnelle, continuité pédagogique-accompagnement des jeunes « décrocheurs » et des mineurs, inclusion des personnes en situation de handicap, peu ou pas qualifiées, sans emploi ou encore confrontées à des problèmes graves de logement, les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux, de même que les étrangers primo-arrivants (dont les réfugiés), accompagnement des enjeux révélés par la crise sanitaire actuelle.

4 – Une attention portée à une démarche durable

L'Europe a défini 17 objectifs de développement durable pour transformer notre monde :

«Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030 »

La liste de ces objectifs :

- Pas de pauvreté
- Faim « zéro »
- Bonne santé et bien être
- Education de qualité
- Egalité entre les sexes
- Eau propre et assainissement
- Energie propre et d'un coût abordable
- Travail décent et croissance économique
- Industrie innovation et infrastructure
- Inégalités réduites
- Villes et communautés durables
- Consommation et productions durables
- Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique
- Vie aquatique
- Vie terrestre
- Paix, justice et institutions efficaces
- Partenariat pour la réalisation des objectifs

Ces 17 objectifs de développement durable définis par l'Europe ne sont pas tous applicables ou réalisables dans le cadre des actions menées sur le territoire en faveur de l'engagement des jeunes. Ils donnent le cadre et un contexte d'action dans lequel vous pouvez choisir de vous inscrire.

Plus d'informations via le lien suivant :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

5 - Critères d'éligibilité et d'appréciation des projets

5.1 - Critères d'éligibilité tenant à l'organisme

Les organismes éligibles à cet appel à manifestation à projets sont agréés ou sont éligibles à l'agrément pour l'accueil de volontaires du Service Civique.

Ces organismes sont prioritairement des associations loi 1901 créées depuis plus d'un an, des unions et des fédérations d'associations.

Ils doivent être domiciliés en région Nouvelle Aquitaine

Un acteur éligible devra être désigné comme porteur principal du projet.

Les projets associant des collectivités territoriales, organismes publics et/ou privés ou établissements d'enseignement seront priorisés.

Les organismes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Répondre à un objet d'intérêt général qui ne se limite pas à la défense d'intérêts privés mais est qui permet l'organisation d'activité ouverte à tous les publics dans le respect des libertés individuelles dans un but non lucratif et avec une gestion désintéressée;
- Présenter un mode de fonctionnement démocratique ;
- Etre créés depuis plus d'un an ;
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière.
- Garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique

5.2 - Critères d'éligibilité tenant au projet

- Le projet doit se dérouler sur le territoire régional, à une échelle régionale, départementale, interdépartementale ou infra-départementale ;
- Il s'inscrit dans la dynamique départementale ou régionale du Service Civique ;
- Il déploie à court terme des missions de Service Civique, en nombre suffisant pour qu'un impact sur le déploiement du programme puisse être envisagé ;
- Le projet a un impact externe à l'organisme qui initie et met en œuvre le projet. Ainsi, un projet qui viserait le seul développement qualitatif ou quantitatif d'accueils au sein de l'organisme ne serait pas éligible ;
- La mise en œuvre du projet doit se dérouler sur l'année 2021. Les projets ayant déjà démarré sont éligibles à condition qu'un nouveau développement soit clairement identifié pour l'année 2021 (nouveaux partenaires, nouvelles actions, nouveaux territoires...).

Les projets impliquant une mise en œuvre sur deux ans (2021/2022) sont éligibles, dans le respect des règles budgétaires et comptables. Ainsi un budget doit être proposé pour chacune des deux années du projet. Si la DRAJES verse la totalité de la subvention la première année, une partie des fonds doit être reportée sur le budget de la 2e année.

Les projets doivent présenter les moyens permettant d'envisager un développement au-delà de l'action financée, recherche de co financements plausibles, évolutions du projet.

Les projets peuvent avoir débuté avant la date de dépôt sous réserve que l'essentiel des dépenses de l'action soient engagées après le 14 mai 2021.

5.3 - Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions ne sont envisageables que si elles sont coordonnées et s'appuient sur un maillage territorial fort.

5.3.1 - Les organismes éligibles s'engagent à :

- Participer à la mobilisation régulière des membres du réseau territorial au sein duquel le porteur de projet a décidé d'inscrire son action. Ce réseau peut être à l'échelle régionale, départementale, infra départemental ou inter départemental.
- Élaborer une dynamique collective en organisant des temps d'échanges et de travaux en commun
- Favoriser la mise en commun via le partage d'outils d'expériences, de connaissances et de savoir-faire spécifiques

5.3.2 - Les projets déposés seront appréciés au regard des critères suivants :

- Un ancrage territorial reposant sur la qualité et la diversité des partenariats locaux, l'écosystème d'acteurs du territoire mobilisés autour du projet, les publics concernés et l'impact sur le territoire ;
- La capacité à développer des processus d'apprentissage, de transformation sociale
- La présence d'une gouvernance claire et d'une dynamique de pilotage ;
- La volonté de partager et de mettre en commun les initiatives (documentation, partage d'expériences, etc.)
- La connaissance et la pratique des programmes d'engagement financés par l'Etat, ou des dispositifs institutionnels d'accompagnement des projets de jeune
- Une approche permettant d'accompagner sans prescrire
- La mobilisation d'outils pédagogiques et des lieux de gouvernance existants localement
- L'intention de développer et d'initier des partenariats territoriaux,
- La présence d'une démarche d'évaluation intégrée

6 - Dispositions financières

L'État finance les projets sur la base d'une subvention.

Le montant de l'enveloppe régionale dédiée à cet appel à projet est de 160.000 euros a minima.

La subvention couvrira au maximum 80% des coûts de chaque projet.

Le seuil minimal de l'aide pour chaque projet de développement retenu sera de : 4 000 euros

Il est rappelé qu'une subvention étant par nature discrétionnaire. Il appartient à l'administration d'apprécier le caractère suffisant des justifications apportées.

7 - Pour répondre à cet appel à projet

7.1 – Dépôt du projet

- Le dossier de demande de subvention dématérialisé, doit être déposé via le site de gestion des associations : «compte asso» <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.
- La demande de subvention est régionale ; elle porte le n°47 « Partenariat JEP - soutien aux fédérations JEP et aux associations régionales »
- Les demandes doivent permettre d'apprécier les dimensions évoquées en [5.2](#)
- **Il est fortement conseillé de se rapprocher du référent local en amont de tout dépôt de demande de subvention.**
- Subvention supérieure au seuil de 23 000, 00 € : une convention d'objectifs entre l'association et la DRAJES précisant ses modalités (objet, montant et conditions d'utilisation de la subvention) est à prévoir.

7.2 - Calendrier

- **Date limite de dépôt des demandes le 14 mai 2021** : première session pour des projets démarrés en 2021 dont l'essentiel des crédits est engagé après le 26 mai.
- Date prévisionnelle des décisions : 26 mai 2021
- Versement des subventions : juin/juillet 2021
- **Si l'enveloppe n'est pas totalement consommée**, une seconde consultation serait ouverte, avec une date de clôture pour le dépôt des demandes le 17 septembre 2021.

7.3 - Contact

Boîte institutionnelle : drdjscs-na-service-civique@jscs.gouv.fr